Dispositif CEE

Objectif Energies Nouvelles

16 décembre 2009

Direction Commerciale EDF Entreprises

et Collectivités Locales Ouest

Jocelyn ROBIN - Expert Régional CEE

Au sommaire

- Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
- La réponse d'EDF
- Bilan de la 1ère période triennale 2006-2009
- Perspectives de la 2ème période…

1

Le dispositif des CEE

Un peu d'histoire….

A partir du **Protocole de Kyoto** (1997), déclinaison de nouveaux dispositifs réglementaires en Europe et en France de lutte contre l'effet de serre.

1997 — **Accord de Kyoto**

2003 — **Directive Energie & Services**

2003 — **Directive Permis d'Émissions Négociables**

2003 — **Débat et livre blanc sur les énergies**

2004 — **Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques**

2005 — **Loi d'Orientation Politique Energétique**

2004 — **Plan Climat 2004**

2005 — **Plan National d'Allocation des Quotas**

Certificats « verts »	Certificats « blancs »	Certificats « noirs »
Développement des énergies renouvelables	Développement des économies d'énergies	Réduction des émissions de CO^2

- **La loi POPE du 13 juillet 2005 :** en France, la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique a été promulguée le 13 juillet 2005 ➔ un des objectifs = **Maîtrise de la Demande d'Energie**

•**3 ans après la loi POPE :**

- **Le Grenelle de l'environnement**
- **Un prix du baril qui a pu atteindre 140 dollars**
- **Sommet de Copenhague…**

➔ **des objectifs confirmés et renforcés !**

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique suite protocole de Kyoto

Engagement de la France à contribuer efficacement à l'objectif européen des « 3x20 en 2020 » :

- ❑ **Réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, -50 % pour les établissements publics**
- ❑ **Baisse de 20 % de la consommation d'énergie, - 38 % pour les les établissements publics**
- ❑ **Atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.**

- Accord 2007 des 27 pays de l'UE -

Parmi les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement :

- ❑ **Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050,**
- ❑ **Réduire les consommations d'énergie des bâtiments tertiaires d'environ 20 % en 5 ans**

EDF collectivités

Les Certificats d'Économies d'Énergie Objectifs

- **Mobiliser et responsabiliser les fournisseurs d'énergies qui ont une relation régulière, voire de proximité, avec les consommateurs**
- **Inciter tous les acteurs à faire de la Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE)**
- **Toucher en priorité les secteurs du résidentiel et du tertiaire diffus**
  - ➔ Objectif de 1ère période = Résidentiel et tertiaire diffus (importants gisements d'économie d'énergie)
  - ➔ Concentration sur le secteur des bâtiments = 40% des consommations – 25% des émissions GES
- **Faire entrer les économies d'énergie dans le domaine économique en créant d'une unité de compte contenant une valeur économique**

EDF collectivités

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie

- Dispositif décrit dans 3 décrets + arrêtés ➔ 5ème arrêté daté du 23 janvier 2009 et paru le 22 mars 2009 au JO), 6ème prévu en mars/avril 2010
- Un **objectif** national d'économie d'énergie finale fixé à **54 TWh** cumac sur 3 ans pour la période 2006-2009
- Cet objectif est **réparti** et transformé en **obligation de résultats** imposée aux fournisseurs d'énergie
- **Pénalité** en cas de non-atteinte de l'objectif
- Création d'un **instrument de marché** : **« le certificat d'économies d'énergie »,** qui matérialise l'économie réalisée et qui est cessible.
  - ⇨ C'est un bien meuble immatériel délivré par l'état et inscrit sur un registre tenu par la DRIRE (OU DREAL)
  - ⇨ Unité = kWh Cumac pour kWh CUMulés Actualisés

  En effet, l'économie d'énergie est calculée :

  - sur la **durée de vie** de l'équipement concerné
  - en tenant compte d'une diminution de performance de 4% par an

  Ainsi, un congélateur de classe A+, permettant d'économiser 50 kWh par an pendant une durée de vie de 10 ans, se verra attribuer 420 kWh cumac.

EDF acteur central du dispositif

Objectif national (loi 13/07/2005) : 54 TWh Cumac / période 2006-2009

13% Fuel domestique

- **Possibilité pour les « fioulistes » de regrouper leurs obligations dans des structures collectives :**
  - **➔ Ecofioul: environ 1600 adhérents pour 5,4 TWh d'obligations**
  - **➔ Siplec (centrale d'achat Leclerc) : 140 obligés pour 0,25 TWh**

4% les autres… Chaud/Froid/GPL

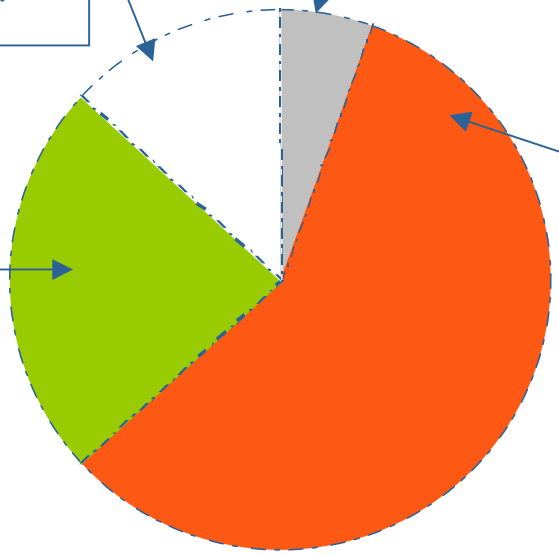

Gaz naturel (24%)

Effort demandé : env. 30 TWh cumac (2006- 2009)

- **80%** sur 2 fournisseurs : **EDF** (30 TWh cumac) et **GDF Suez** (13 TWh cumac)

EDF est obligé pour 56% du total sur la période pour 2006-2009

EDF a choisi de jouer son rôle de principal obligé et s'engage pour assurer la réussite du dispositif

- **20%** sur environ 2 400 fournisseurs d'énergie, notamment:

Butagaz : 427 GWh ; Antargaz : 372 GWh ; Total Gaz : 340 GWh ; Primagaz : 282 GWh ; Gaz de Bordeaux : 217 GWh Bolloré Energie : 339 GWh ; ALVEA (Total Fioul 1er) : 246 GWh ; CHARVET (Total Fioul 1er) : 226 GWh

EDF collectivités

Comment obtient-on des CEE en pratique ?
2 voies d'accès

Opérations standardisées
(Chaudières performantes, Gestion de l'énergie, Isolation, Variation électronique de vitesse, Eclairage, …)

Définition d'opérations élémentaires
Calcul forfaitaire des économies
=> Base pour référencer les programmes d'économie qui seront déposés en DRIRE

Simplicité (montage du dossier)

Lisibilité (techniques listées / économies connues)

Accessibilité

Maîtrise des coûts de transaction

(certitude de délivrance des certificats par la DRIRE)

Opérations sur-mesure :
(étudiées individuellement)

Évaluées au cas par cas, prenant en compte des facteurs non répertoriés dans les fiches standardisées

Actuellement très peu opérationnelle

Adaptabilité

Ouverture

Des contraintes :

- études complémentaires à financer (éventuellement)
- délais d'examen des dossiers allongés
- aucune certitude de certificat CEE

Présentation des fiches standards

Opérations standardisées : 181 techniques standards

- **60 Résidentiel – 84 Tertiaire – 22 Industrie – 10 Réseaux – 5 Transports**
- **Parution progressive dans 5 arrêtés: nouvelles opérations, modifications selon l'évolution de la réglementation thermique**
- **Elaborées par ADEME + ATEE (donc EDF aussi), validées / DGEC, incluses dans arrêté du Ministre chargé de l'Energie**

⇨ La VALEUR des « kWh cumac » générés pour chaque technique performante est définie REGLEMENTAIREMENT (dans les arrêtés du ministère de l'industrie)

Le mécanisme de la fabrication des « fiches standard »

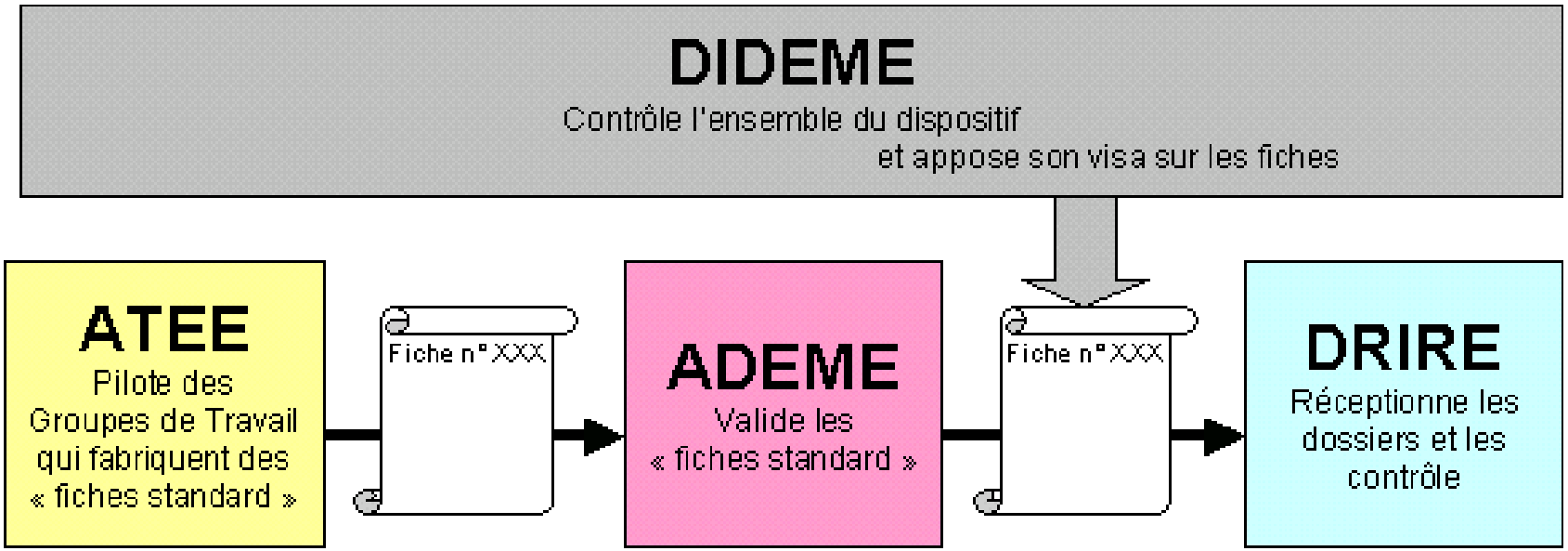

Les fiches d'opérations standard s'appliquent si investissement en matériel performant

Les programmes et technologies développés

Dans le bâtiment

- Réduction des besoins d'énergie

✓ Isolation thermique
✓ Gestion de l'énergie

- Équipements énergétiques (y compris les ENR)

✓ Pompes à chaleur
✓ Chaudières bois
✓ Chaudières basse température
✓ Chaudières à condensation
✓ Chauffe-eau solaire

- Eclairage extérieur

✓ Luminaires Eclairage Public existant, éclairage d'ambiances urbaines, éclairage extérieur privé existant (voiries, parkings, parcs…)
✓ Régulation de tension
✓ Variation de puissance
✓ Maîtrise de la puissance réactive

Un exemple d'opération standard : Chaudière à condensation

Opération n° BAT-TH-02

Chaudière de type Condensation

1. **Secteur d'application**

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m².

2. **Dénomination**

Mise en place d'une chaudière de type Condensation pour un système de chauffage central à combustible.

3. **Conditions pour la délivrance de certificats**

Cette action inclut la mise en œuvre d'une régulation.
Elle n'est applicable que sur des installations dont les émetteurs sont dimensionnés de sorte à permettre à la chaudière de condenser

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. **Durée de vie conventionnelle**

16 ans pour une puissance < 30 kW.
21 ans pour une puissance ≥ 30 kW.

5. **Montant de certificats en kWh cumac**

Montant unitaire en kWh cumac / m²								
Usage de la chaudière	Zone climatique	Puissance de la chaudière en kW			Surface chauffée en m²		Branche	Facteur d'occupation
		< 30 kW	≥ 30 kW					
Chauffage	H1	770	930	X	S	X	Bureaux	1,1
	H2	630	760				Enseignement	0,8
	H3	420	510				Commerces	1,1
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	860	1 000				Hôtellerie – Restauration	1,4
	H2	720	860				Santé	0,9
	H3	500	610					

2

La réponse d’EDF

Le dispositif mis en place à EDF

1ère étape : faire une offre d'efficacité énergétique aux clients
2ème étape : le processus d'interfaçage avec l'administration

1 - EDF incite la collectivité à réaliser des économies d'énergies (choix techniques lors de renouvellement de matériel) et l'accompagne dans son projet

3 - EDF peut mettre la collectivité en contact avec les filières bâtiment/énergie ➔ mobilisation des partenaires pour la réalisation des travaux

2 - Proposition d'offre d'efficacité énergétique ➔ réalisation de diagnostics pour apprécier la performance énergétique des logements ou des équipements et identifier les pistes d'économies d'énergie

4 - La collectivité fait appel à la filière sur les conseils d'EDF et engage des travaux ouvrant droit à CEE (isolation, éclairage, mise en place d'équipements thermiques, EnR…)

Détection → **Montage** → **Réalisation** → **Dépôt DRIRE**

6 – la DRIRE réceptionne la demande de certificats, instruit et délivre les certificats

5 – EDF récupère les éléments de preuve (fiches fin de travaux, etc…) , procède au contrôle, établit la demande de certificats et la dépose auprès de la DRIRE

EDF collectivités

Les CEE en pratique….

➢ **Chaudière de type Condensation**

Objectif :

• Application centrée sur les **opérations de rénovation du secteur tertiaire** à usage professionnel

• Exemple : Pour la commune du Mans (72) ➔ Remplacement d'une chaudière traditionnelle par une chaudière à condensation d'une puissance > 30 kW dans le bâtiment des Archives municipales et dans 2 écoles (école primaire Roger BOUVET et école maternelle Claude CHAPPE au Mans)

• Economie : <u>2 076 044 kWh cumac</u>

➢ **Remplacement de fenêtres ou porte-fenêtres complets avec vitrage isolant**

Objectif :

• Application centrée sur les **opérations de rénovation du secteur tertiaire** à usage professionnel

• Exemple : Pour la commune de CONNERRE (72) ➔ Remplacement de fenêtres complètes avec vitrage isolant sur l'école Jean ROSTAND de la commune en 2008

• Economie : <u>171 054 kWh cumac</u>

Les CEE en pratique….

➢ **Isolation de murs par l'intérieur**

Objectif :

• Application centrée sur les **opérations de rénovation du secteur tertiaire** à usage professionnel

• Exemple : Commune de Montjean/Loire (49) ➔ Mise en place d'un doublage isolant sur murs existants pour la mairie en 2008

• Economie : 892 500 kWh cumac

➢ **Luminaire d'éclairage extérieur**

Objectif :

• Application centrée sur l' **éclairage public existant - éclairage existant d'ambiances urbaines – éclairage extérieur privé existant**

• Exemple : Commune de La Baule/Escoublac (44) ➔ Remplacement de 766 luminaires en 2008

• Economie : 4 902 400 kWh cumac

2

Bilan de la 1ère période triennale

& Perspectives…

Bilan national

Des points positifs …

- **L'objectif national d'économies d'énergies est dépassé (65 TWh cumac), après une montée en puissance progressive du dispositif**
  - ➔ **87% sur Résidentiel - Réfection Isolation et Chauffage des logements**
  - ➔ **seulement 1,5 TWh en opération spécifique et 1% par des non obligés**
- **Le dispositif a induit une transformation du marché**
  - mobilisation de l'ensemble des acteurs et de la filière
  - profonds changements amenant, au-delà de la fourniture d'énergie, à proposer aux clients des offres basées sur les économies d'énergie

… mais aussi des difficultés…

- **la nécessité d'agir sur les freins à l'efficacité énergétique, notamment**
  - la capacité des filières du bâtiment à proposer, en volume et en qualité, des solutions adaptées (notamment en actionnant le levier de la formation)
  - la prise de conscience des clients ➔ bien que croissante, celle-ci doit être renforcée pour inciter au passage à l'action
  - le financement est également un élément important de diffusion des offres d'efficacité énergétique
- **et également la complexité du dispositif liée à la collecte, à la gestion, au contrôle et à l'archivage d'un grand nombre de données nécessaires à la certification par l'administration**

EDF collectivités

Perspectives pour la 2ème période (2010-2012)

- Une **période transitoire entre le 1er juillet et le 31 décembre 2009**

- Une **nouvelle période triennale à compter du 1er janvier 2010 ?**

⇨ Un dispositif renforcé pour la prochaine période triennale conformément au Grenelle de l'environnement

- **à minima 5,6 fois le montant de l'obligation actuelle (300 TWh mini)**

⊙ **Évolutions prévues du dispositif**

- Une liste d'obligés plus longue

- Nécessité d'accentuer les efforts dans le secteur des transports ➔ les fournisseurs de carburants automobiles impactés

- Obligation de déposer les dossiers dans l'année suivant la fin des travaux

- Un travail sur les fiches standardisées accentué ➔ simplification, révision des fiches opérations standardisées actuelles, définition de nouvelles (transports, services d'efficacité énergétiques, actions sur le comportement clients)

EDF collectivités

Pour tout complément d'information :

http://collectivité.edf.fr

Merci de votre attention.